

### « La vaccination des soignants : quels enjeux éthiques ? »

Jeudi 8 avril – 17h00 à 19h00



#### Intervenants :

- **Pascal Ducournau**, PU de Sociologie - LASA, Président du comité d'éthique de la recherche, UBFC Besançon
- **Fatima Elbaraka**, IDE en réanimation médicale, CHU Dijon
- **Sophie Monnier**, Maître de conférences en Droit public, UBFC Dijon
- **Francoise Salvadori**, Maître de conférences en Immunologie, UBFC Dijon  
Auteure du livre [« Antivax, La résistance aux vaccins du XVIIIe siècle à nos jours »](#)

#### Modérateurs:

- **Jean-Pierre Quenot**, PU-PH, Service de Médecine intensive-Réanimation du CHU de Dijon, Co-Directeur de l'EREBFC
- **Thierry Martin**, Professeur Emérite de Philosophie, Président du Conseil d'Orientation de l'EREBFC

***Il y a un peu plus d'un an, la pandémie de Covid-19 s'abattait sur la France l'obligeant à prendre des mesures exceptionnelles sur toute la population (gestes barrières, couvre-feu, confinement...). Ces mesures provoquent des perturbations sur le fonctionnement des sociétés, délétères pour le tissu social avec des conséquences indirectes graves sur la santé. Ainsi, la vaccination est très attendue et apparaît comme la seule manière possible de contrôler à terme la pandémie.***

Depuis fin 2020, plusieurs vaccins, en quantité limitée, ont vu le jour et une politique vaccinale a débuté en priorisant des populations-cibles : les personnes de plus de 75 ans notamment celles vivant en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les personnes présentant des comorbidités et les soignants. **Pour ces derniers, la vaccination semble primordiale puisque la Covid-19 est devenue la première des maladies nosocomiales.** En effet, selon Santé Publique France, environ 45 000 personnes l'ont contracté à l'hôpital en un an, et, dans un tiers des cas, c'est un professionnel de santé qui est à l'origine de la contamination.

Bien que les personnes âgées et celles présentant des comorbidités se vaccinent largement, on observe un faible taux de vaccination dans la population soignante (environ 40 % des personnels des EHPAD et 30 % des soignants, en ville et à l'hôpital). *Comment expliquer cette faible adhésion des soignants à la vaccination contre la Covid-19 ?*

Aucunes réticences spécifiques aux soignants ne sont observées, elles sont communes à toutes les personnes. Quatre raisons peuvent être identifiées face à la réticence de se faire vacciner :

- *Religieuse* : Dieu est le seul maître du destin. Mais il existe des conceptions différentes selon lesquelles Dieu a donné la raison aux hommes. C'est pourquoi, on ne note pas d'opposition officielle des grandes religions. Il existerait plutôt un glissement vers la morale : par exemple, pour le vaccin contre le papillomavirus destiné à éviter des maladies sexuellement transmissibles et plus généralement les vaccins qui sont conçus à l'aide de cellules humaines provenant de cellules fœtales.
- *Naturelle* : Il existe une sélection naturelle de l'espèce, il faut laisser l'immunité naturelle et ne pas recourir aux vaccins.
- *Scientifique* : La vaccination est scientifique et des courants anti-scientifiques, anti-orthodoxes sont présents notamment avec l'appui de certains médecins opposés aux vaccins. Une éducation critique de la population est à développer, en prenant garde aux réseaux sociaux dans lesquels de nombreuses inepties sont véhiculées. Aussi, il peut exister la présence de rationalités profanes qui seraient un acte de défiance des autorités scientifiques. Les non-spécialistes sont dépositaires d'une expérience particulière à prendre en compte.
- *Politique* : Les réticences aux vaccins sont liées à une opposition plus générale à l'Etat ou à l'industrie pharmaceutique. Il existerait également une demande croissante d'individualisation avec une perte de confiance envers les autorités sanitaires et politiques.

Par ailleurs, nous pouvons nous questionner sur le problème organisationnel de l'approvisionnement des vaccins qui donne un argument supplémentaire aux anti-vaccins.

Ce n'est évidemment pas un élément pour rétablir la confiance envers l'autorité politique qui semble être perturbée. **L'absence d'anticipation** est problématique et nuit aux pouvoirs publics. **L'impréparation de l'information** et de la campagne est blâmable pour se faire vacciner. Dès le départ, la campagne de communication n'a pas été adaptée (prudence extrême à la vaccination) et le manque d'approvisionnement du vaccin a effectivement fait émerger des craintes. Pourtant, nous n'avons jamais eu de vaccins aussi sûrs et efficaces (le vaccin contre la variole avait un vrai risque et celui contre la poliomyélite avait beaucoup d'effets secondaires) et malgré cela, la population est réticente.

Il existe une véritable aversion à l'incertitude et l'incompréhension au discours de la science a fait naître une défiance envers les autorités.



## *Quel est le point de vue des soignants ?*

Les soignants estiment que ce n'est pas leur sécurité qui importe à l'institution. Ils ont la sensation d'être de simples exécutants dont l'opinion n'est jamais prise en compte. Pourtant, les paramédicaux sont les plus exposés au Coronavirus. La protection du patient reste leur objectif premier mais dans certaines situations, les recommandations sont inapplicables faisant courir des risques aux soignants. De même, malgré les effets secondaires des vaccins, les soignants sont obligés de venir travailler le lendemain de la vaccination, sinon ils doivent poser un jour de congés. Ils ne ressentent aucune reconnaissance et considèrent qu'il y a un manque de valorisation par rapport aux risques qu'ils prennent. Une journée libre post vaccinale marquerait le respect de l'individu et la reconnaissance de l'implication des soignants.

Le refus de vaccination est donc vu comme un moyen de pression envers l'institution et l'Etat, soit un moyen d'expression des soignants pour s'opposer.

La réticence des soignants semble être plus guidée par des problèmes institutionnels. Chaque acteur cherche à accroître ses marges de manœuvre quel que soit l'organisation pour avoir plus d'autonomie. Sans autonomie, les professionnels ne trouvent plus de sens à leur travail et on note de l'absentéisme, des démissions, un manque de fidélisation des soignants à l'intérieur des services.

La gestion à la performance, notamment l'impératif de performance budgétaire, présent depuis une vingtaine d'années dans le milieu de la santé, tend à réduire de plus en plus l'autonomie des soignants qui deviennent des exécutants. Sociologiquement, on observe une absence d'autonomisation avec une forte hiérarchisation dans le métier de soignant.

Par conséquent, le refus de la vaccination des soignants ne serait pas lié à la vaccination en elle-même, mais témoignerait davantage une revendication d'autonomie au travail.

Face à ce faible taux de vaccination, le gouvernement s'interroge à **rendre obligatoire la vaccination** pour les soignants. Mais *quels sont les fondements juridiques pour la rendre obligatoire ?*

Rendre obligatoire une vaccination met en tension la **liberté individuelle** et la **sécurité de la collectivité**.

Les fondements juridiques de la liberté individuelle se retrouvent dans le droit à l'intégrité physique (le droit au respect à la vie privée et le consentement libre à l'acte médical).

Cependant, l'intégrité physique n'est pas un droit absolu, il peut exister une ingérence par le législateur, conforme à la constitution (*Article 34*). Cette ingérence doit être justifiée par des considérations de santé publique et, proportionnée par rapport à l'objectif poursuivi. *Un rapport doit être suffisamment favorable entre la contrainte et le bénéfice attendu pour l'individu et la collectivité.*

Pour rendre la vaccination obligatoire, la maladie doit être grave, contagieuse, avec des complications graves et insusceptible d'être éradiquée. En outre, l'immunité collective ne doit être pas assez élevée et une efficacité du vaccin doit être avérée.

Dans ce cas, la vaccination a pour objectif une amélioration de la couverture vaccinale pour une immunité de groupe : l'atteinte aux libertés de l'individu est alors justifiée et proportionnée.



La vaccination obligatoire peut s'appliquer à l'ensemble de la population ou seulement être destinée à une population spécifique (les soignants sont dans l'obligation de se faire vacciner contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite).

En cas de non soumission à l'obligation, l'individu encourt une peine de 1 500€ d'amende. Cependant, des garanties existent à cette obligation comme par exemple le fait de s'y soustraire s'il existe des contre-indications médicales. Enfin, comme le risque pris est au nom de l'intérêt collectif, la réparation des dommages est fondée sur la solidarité nationale avec un système d'indemnisation favorable aux victimes.

Finalement, l'enjeu se situe entre l'incitation et la contrainte, et le dilemme éthique entre respect de la liberté individuelle et sécurité collective.

Face aux réticences d'une partie des soignants à se faire vacciner contre le Covid-19, certains prônent la pédagogie et l'implication des soignants quand d'autres demandent une obligation vaccinale. La réticence de certains professionnels vis-à-vis de la vaccination exprime bien plus un malaise, une défiance envers les décideurs qu'une méfiance envers les vaccins eux-mêmes. Mais dès lors, l'obligation vaccinale ne risquerait-elle pas d'exacerber la défiance des soignants ?

Dans son éclairage éthique relatif au refus de vaccination des soignants contre la Covid-19, l'Espace de Réflexion Ethique Bourgogne-Franche-Comté (EREBFC) conclue que l'obligation vaccinale peut se comprendre dans une logique de **responsabilité collective** des soignants vis-à-vis de populations particulièrement vulnérables, mais elle risque d'aggraver **la rupture de confiance des soignants** vis-à-vis du monde administratif et politique et d'être **contre-productive** si elle n'est pas accompagnée de **mesures bienveillantes, incluant écoute, pédagogie et reconnaissance**.

>> POUR ALLER PLUS LOIN :

 [Opinion CCNE-CNERER « Enjeux éthiques soulevés par la vaccination contre la Covid-19 »](#)

 [Eclairage éthique de la CSE Covid-19 de l'EREBFC relatif au refus de vaccination des soignants contre la Covid-19](#)

REVOIR NOTRE WEBINAIRE